

CUEILLETES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Janvier 2015						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7 R	8	9	10
11	12	13	14 V	15	16	17
18	19	20	21 R	22	23	24
25	26	27	28 V	29	30	31
Février 2015						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 R	5	6	7
8	9	10	11 V	12	13	14
15	16	17	18 R	19	20	21
22	23	24	25 V	26	27	28



Municipalité de Grand-Métis

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485
Télécopie (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



JANVIER 2015

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale / sec. trées.



Informations diverses

❖ PETITES ANNONCES CLASSÉES

Vous avez des petites annonces qui pourraient intéresser la communauté ? Des maisons ou des terrains à vendre ? Communiquez avec nous au 775-6485 **C'est gratuit !**

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu le **mardi 13 janvier 2015,** 19h30 au bureau municipal.

❖ Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment, monsieur Michel Lagacé débutera l'horaire d'hiver à Grand-Métis, vous pourrez rencontrer M. Lagacé le jeudi entre 13h et 16h30 sur rendez-vous seulement. Pour prendre rendez-vous, communiquez au bureau municipal.

❖ AVIS À TOUTE LA POPULATION

Bacs obligatoires pour ordures et recyclage à partir du **1^{er} mars 2015.**

Nous vous rappelons que depuis quelques années, la collecte des matières résiduelles se fait de façon entièrement mécanisée et que les bacs roulants pour les ordures et le recyclage sont obligatoires.

La couleur des bacs n'est pas primordiale. L'important est que vous possédiez deux bacs distincts; un pour les ordures ménagères et l'autre pour le recyclage.

Tout autre contenant que le bac roulant ne sera pas vidé de son contenu.

Les boîtes à déchets, les sacs à ordures ou à recyclage et les autres poubelles non conformes ne seront pas ramassés. De plus, aucune matière à l'extérieur des bacs ne sera ramassée.

Fabrique de Saint-Octave-de-Métis, Grand Métis

Élections de marguilliers

Dimanche le 7 décembre dernier, se tenait à la sacristie de l'Église de Saint-Octave-de-Métis, l'élection de deux marguilliers. Mme Madeleine Bouchard et M. Rock Langlois ont été réélus pour un deuxième mandat de trois ans. Félicitations pour ces deux personnes. Aussi, je tiens à remercier Mme Nathalie Girouard pour ses deux années consacrées au sein du Conseil de Fabrique.

Merci à toutes ces personnes qui donnent et qui ont donné de leur temps pour la bonne marche de notre communauté.

Gilles Beaulieu,
Conseil de Fabrique

Célébrations du dimanche 4 au 11 janvier 2015

Dimanche 4 janvier à 11h. (Sacristie) - Épiphanie du Seigneur
Défunts Famille Jean-Marie Lévesque/Bernadette Carol-Lévesque
Défunts Famille Pierre Beaulieu/Madeleine Beaulieu

Dimanche 11 janvier à 11h. (Sacristie) - Baptême du Seigneur
Défunts Famille Bonenfant/Laurette Bonenfant
Lucie Roy/Sa fille Marie-Éve

Guy Gagnon (418 775-5976)
Courriel : guypilucie@globetrotter.net

Messes du dimanche et feuillet paroissial, etc. :
Gilles Beaulieu (418 725-7399)
Courriel : gillesbeaulieu@cgocable.ca
Madeleine Bouchard (418 775-3897)
Dépôt à la messe du dimanche
Tout autre membre du conseil de Fabrique

INSCRIPTION AU GROUPE DE RHUMATOLOGIE LOMBAIRE ET MEMBRES INFÉRIEURS

Mont-Joli, le 5 janvier 2015. – L'équipe du Centre de jour du CSSS de La Mitis débute un groupe pour les personnes de 65 ans et plus, souffrant de problèmes rhumatologiques de la région lomulaire ou des membres inférieurs.

La clientèle visée est celle souffrant d'arthrose, d'ostéoporose ou d'arthrite aux hanches, aux genoux et à la région lomulaire (hernie discale ou sciatalgie, sténose spinale ou affaissement vertébrale).

Le groupe de rhumatologie débutera le mercredi 11 février 2015, de 13 h à 15 h 30, pour une durée de dix semaines et la dernière rencontre se déroulera le mercredi 15 avril 2015. Les rencontres auront lieu au CSSS de La Mitis situé au 800, avenue du Sanatorium à Mont-Joli.

Le programme comprend :

- Séances d'exercices de 45 minutes;
- Séances d'informations sur différentes pathologies;
- Information sur la prise en charge de la douleur chronique;
- Stimulation à la pratique d'activités physiques à domicile.

Pour plus de renseignements concernant les rencontres, vous êtes invités à communiquer avec une thérapeute en réadaptation physique, au numéro de téléphone suivant : 418-775-7261, poste 3094.

Pour inscription, veuillez communiquer avec l'infirmière de liaison au numéro de téléphone suivant : 418-775-7261, poste 3015.
La date limite d'inscription est le 23 janvier 2015.

Source : Service des communications
418-775-7261, poste 3109

Piste de ski de fond Raymond-Pearson, Parc du Ruisseau Lebrun



Municipalités : Mont-Joli
Type de randonnée : Ski de fond et raquette
Longueur : Environ 4 km
Niveau de difficulté : Facile
Stationnement : Oui
Tarif : Gratuit

Description :

Inauguré en février 2014, cette piste de ski de fond offre un parcours boisé de 4 kilomètres. Ce nouveau sentier remplace celui autrefois situé dans le secteur de la fonderie Bradken.

Pour s'y rendre :

Départ du sentier situé dans le stationnement arrière de la salle Saint-Jean-Baptiste, 251, avenue Sanatorium, Mont-Joli.

PRÉDICTION DES MARÉES – JANVIER 2015

INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

Jour	Heure	Hauteur (pi)	Jour	Heure	Hauteur (pi)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (pi)
1	04:34	3.3	9	04:43	10.5	17	04:51	4.1	25	05:33	121
1	11:01	11.9	9	10:31	3.2	17	11:27	11.9	25	11:38	1.9
1	17:38	2.7	9	16:52	11.6	17	18:06	3.4	25	17:54	12.2
1	23:36	9.9	9	23:10	2.9	18	00:02	9.8	26	00:06	1.9
2	05:31	3.1	10	05:21	10.3	18	05:48	3.4	26	06:24	11.8
2	11:58	12.5	10	11:11	3.6	18	12:20	12.8	26	12:36	2.5
2	18:34	2.3	10	17:30	10.9	18	18:54	2.6	26	18:48	11.1
3	00:31	10.2	10	23:43	3.3	19	00:52	10.5	27	00:57	2.7
3	06:24	2.8	11	06:00	10.1	19	06:40	2.7	27	07:20	11.4
3	12:49	13.00	11	11:53	4.1	19	13:08	13.7	27	13:43	3.1
3	19:23	1.9	11	18:09	10.2	19	19:40	1.8	27	19:47	10.1
4	01:20	10.5	12	00:19	3.7	20	01:39	11.2	28	01:54	3.3
4	07:11	2.6	12	06:44	9.9	20	07:30	2.0	28	08:22	11.2
4	13:35	13.5	12	12:42	4.6	20	13:55	14.3	28	14:58	3.5
4	20:09	1.6	12	18:53	9.6	20	20:23	1.1	28	20:55	9.5
5	02:05	10.5	13	01:02	4.0	21	02:25	11.8	29	02:59	3.8
5	07:54	2.5	13	07:33	9.8	21	08:18	1.5	29	09:30	11.1
5	14:18	13.5	13	13:43	4.9	21	14:41	14.6	29	16:15	3.6
5	20:50	1.7	13	19:46	9.1	21	07:00	0.7	29	22:08	9.2
6	02:47	10.7	14	01:51	4.3	22	03:11	12.2	30	04:09	3.9
6	08:35	2.5	14	08:29	10.0	22	09:06	1.2	30	10:41	11.4
6	14:59	13.4	14	14:54	4.9	22	15:27	14.5	30	17:24	3.3
6	21:28	1.8	14	20:49	8.8	22	21:50	0.6	30	23:18	9.4
7	03:27	10.7	15	02:48	4.5	23	03:58	12.4	31	05:15	3.7
7	09:14	2.6	15	09:29	10.4	23	09:54	1.2	31	11:44	11.9
7	15:38	13.00	15	16:08	4.7	23	16:15	14.0	31	18:21	3.0
7	22:04	2.1	15	21:59	8.9	23	22:34	0.8	01	00:16	9.8
8	04:05	10.6	16	03:49	4.4	24	04:45	12.3	01	06:10	3.3
8	09:53	28	16	10:30	11.00	24	10:44	1.4	01	12:36	12.4
8	16:15	12.3	16	17:12	4.1	24	17:03	13.2	01	19:09	2.6
8	22:37	2.5	16	23:05	9.2	24	23:19	1.2	02	01:05	10.2

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

RECETTES	2015
Taxes générales	324 278 \$
Services rendus	1 620 \$
Imposition de droits	7 800 \$
Total amendes et intérêts	2 550 \$
Autres revenus	20 618 \$
Transfert	81 138 \$
Affectations du surplus accumulé	25 000 \$
TOTAL	463 004 \$

CHARGES	2015
Administration générale	155 972 \$
Sécurité publique	59 791 \$
Transport	141 296 \$
Hygiène du milieu	48 635 \$
Aménagement et urbanisme	13 459 \$
Activités Loisirs et culture	14 521 \$
Frais de financement	4 330 \$
Affectations fonds divers	25 000 \$
TOTAL	463 004 \$

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.98\$/100 pour l'année financière 2015, conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2015. Le taux global sera de 1.3547¢/100\$ d'évaluation, soit une augmentation de 2 %.

Les taux des taxes spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année financière 2015, conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2015.

Taxe foncière spéciale « Sûreté du Québec »	0.1040\$/100\$
Taxe foncière spéciale « C.L.D. »	0.0103\$/100\$
Taxe foncière spéciale « Équipements supra locaux (Mont-Joli)	0.0219\$/100\$
Taxe foncière spéciale « Sécurité incendie»	0.1809\$/100\$
Taxe foncière spéciale «Activités d'investissement»	0.0326\$/100\$
Frais de financement	0.0250\$/100\$